

CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2018 *[Unanimité]*
Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 15 juin 2018.

- Décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal *[information]*
Le conseil municipal a pris acte des décisions des 7, 18, 21 juin, des 11, 17, 23 juillet et du 6 août prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AFFAIRES GENERALES

- Nantes Métropole : rapport annuel 2017 *[information]*
Le Conseil Municipal a pris acte de la communication relative au rapport annuel 2017 de Nantes Métropole.

- Nantes Métropole : rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement *[information]*
Le Conseil Municipal a pris acte de la communication relative au rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

- Nantes Métropole : rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets *[information]*
Le Conseil Municipal a pris acte de la communication relative au rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FINANCES

- Subvention Muscadétours *[Unanimité]*
Le conseil municipal a approuvé la subvention à l'office du tourisme du vignoble de Nantes pour un montant de 2 000 €, autorisé Monsieur le Maire à procéder à son versement et approuvé la convention relative au financement de la manifestation « Les Muscadétours ».

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FINANCES

- Tarifs communaux – mise en place de tarifs à caractère social *[Unanimité]*
Le conseil municipal a voté un tarif solidaire pour les personnes bénéficiant de la carte « Pouce' culture » de 1 € pour l'abonnement à la médiathèque (pour les livres, CD et DVD) et pour les spectacles organisés par la commune dans le cadre de la saison culturelle (dans la limite de 10 places par spectacles) à compter du 1^{er} octobre et jusqu'à une éventuelle modification par délibération du Conseil Municipal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

URBANISME

- Programme Local de l'Habitat - Avis sur le projet arrêté *[Unanimité]*
Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025 arrêté par le conseil métropolitain et a autorisé le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique – avis *[28 Pour – 1 Contre]*
Le conseil municipal a pris acte de la consultation de la commune sur le projet et a émis un avis favorable assorti de des réserves suivantes :

- Du fait de l'intégration des terrains familiaux locatifs, l'objectif départemental total de places à créer est multiplié par 1,5 (929 à 1421 places). Or, si les terrains familiaux ont en partie pour vocation de déplacer les familles ancrées sur certaines aires d'accueil, des places devraient être libérées dans ces dernières. Le nombre de places ne devrait donc pas augmenter autant.
- Les chiffres entre les différents tableaux ne sont pas cohérents.
- Le nombre de places en terrains familiaux est conséquent : les STECAL ne permettront pas de les endiguer. La fiche territoire précise que les aires non construites pourraient être remplacées par des terrains familiaux. Ceci ne fonctionnera que si les ménages concernés acceptent d'être déplacés dans ces communes, ce n'est pas garanti. Par ailleurs, cette possibilité est en contradiction avec le tableau des obligations par secteur qui

impose sur Nantes Métropole 100 places en aire d'accueil et 290 places en terrains familiaux. De ce fait, nous émettons les plus grandes réserves sur ce dispositif.

- Il n'y a aucune information sur la répartition par communes membres de Nantes Métropole des places à créer en aires d'accueil et en terrain familiaux locatifs
- Le schéma ne donne aucune information sur le coût de la réalisation des prescriptions imposées.
- Incertitudes sur le partenariat attendu des communes et CCAS concernant le volet « accès aux droits » de ce schéma.

• Déclassement et aliénation d'un délaissé de chemin situé impasse de la Chesnaie *[Unanimité]*

Le conseil municipal a déclassé du domaine public et désaffecté en vue de son aliénation un chemin communal d'une superficie de 416 m², situé entre les parcelles AN 89 et AN 90. Il a décidé de proposer en priorité aux propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété conformément à l'article L112-8 du code de la voirie routière, précisé que le prix de cession est fixé à 607 € conformément à l'avis de France Domaine et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la procédure.

• Dénomination de voies *[Unanimité]*

Le conseil municipal a retenu le nom : « impasse Edith PIAF » pour le lotissement « Les Landes de la Plée » aménagé par la société IFI DEVELOPPEMENT OUEST et le nom de « Impasse des Loutres » pour le lotissement « Champs Menauds » aménagé par les conjoints CHAMPAIN puis a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

• Acquisition des parcelles AO 1126 et 1128 situées rue de la Giraudière *[Unanimité]*

Le conseil municipal a décidé d'acquérir moyennant le prix de 77 000 € hors frais de démolition des parcelles cadastrées section AO 1126 et 1128, situées rue de la Giraudière, auprès de Nantes Métropole et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

• Déclassement dans le domaine privé – désaffectation et cession parcelle ZB228 *[Unanimité]*

Le conseil municipal a prononcé la désaffectation de fait de la parcelle ZB 228 et de l'ancien local jeune, le déclassement du domaine public de cet immeuble précédemment affecté aux services de la mairie et aujourd'hui désaffecté et cédé à Nantes Métropole cet immeuble moyennant le prix de 80 000 € augmenté des frais d'acte puis a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

PERSONNEL

• RIFSEEP *[Unanimité]*

Le conseil municipal a approuvé les modifications suivantes du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- Relèvement du plancher de l'IFSE (indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) pour l'ensemble des cadres d'emplois, le passant ainsi de 1 200 € à 1 500 € brut par an
- Modification des modalités d'attribution du CIA (complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir) lié à l'appréciation globale obtenue par l'agent lors de l'évaluation professionnelle (3 appréciations possibles au lieu de 4 précédemment)
- Application de ce régime indemnitaire aux cadres d'emploi des médecins territoriaux et des bibliothécaires, nouvellement éligibles.

Puis le conseil municipal a dit que les crédits nécessaires au paiement du RIFSEEP seront prévus pour chaque exercice au budget voté par le conseil municipal et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

• Participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents *[Unanimité]*

Le conseil municipal a décidé de poursuivre le versement d'une aide aux agents qui ont déjà souscrit ou souscriront à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire de prévoyance, pourvu que ceux-ci répondent aux critères de solidarité du titre IV du décret et qu'ils soient « labellisés », a fixé le montant de participation de la collectivité à 15 € brut par mois par agent (contre 13 € précédemment) à compter du 1^{er} octobre 2018, versé au prorata du temps de travail et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

• Mise à disposition d'agents auprès de l'IFAC *[Unanimité]*

Le Maire a informé le conseil municipal qu'une mise à disposition à temps partiel auprès de l'IFAC a été proposée à 6 agents qui l'ont acceptée, le temps annuel sur lequel ces agents sont mis à disposition allant de 38h30 à 188h. La durée de cette mise à disposition partielle sera d'un an à compter du 1^{er} octobre 2018. Les agents exerceront des missions d'animation sur le centre de loisirs de Basse-Goulaine. Le conseil municipal a pris acte de cette communication et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

• Tableau des effectifs - modification *[Unanimité]*

Le conseil municipal a approuvé :

- La création d'1 poste de technicien territorial à temps complet



- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.
- La suppression d'un poste au grade d'ATSEM principal 1ère classe
- Et la création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe.

Puis le conseil municipal, a dit que ces modifications prendront effet au 1er octobre 2018 et modifié le tableau des effectifs en conséquence.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAUX

- Extension et réhabilitation des infrastructures de tennis – avenants aux marchés de travaux [Unanimité]

Le conseil municipal a :

- Approuvé la passation de l'avenant n°1 avec l'entreprise MABILEAU TP et passé ainsi le montant du lot n° 1A de 113 000,00€ HT à 117 760,00 € HT soit une augmentation de 4,21% ;
- Approuvé la passation de l'avenant n°1 d'un montant de 900,00 € HT et de l'avenant n°2 d'un montant de 1 100,00 € avec l'entreprise SPORTINGSOLS et passé ainsi le montant du lot n° 1B de 41 898,00€ HT à 43 898,00 € HT soit une augmentation de 4,77% ;
- Approuvé la passation de l'avenant n°1 avec l'entreprise EPIE et passé ainsi le montant du lot n° 11 de 7 476,87€ HT à 9 976,87 € HT soit une augmentation de 33,44% ;
- Approuvé la passation de l'avenant n°1 avec l'entreprise TCS et passé ainsi le montant du lot n° 14 de 18 800,00 € HT à 19 177,96 € HT soit une augmentation de 2,01% ;
- Autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

QUESTIONS ORALES

Madame PASQUEREAU a interrogé le Maire sur ce qui était fait à Basse-Goulaine pour les migrants. Monsieur le Maire a rappelé que la prise en charge des migrants et demandeurs d'asile relève de la compétence de l'Etat et que la commune n'a pas les moyens matériels d'accueillir ces personnes. Il indique cependant que lors d'une rencontre avec les élus de Saint-Sébastien sur Loire et de Vertou, il a été proposé d'abonder au budget de certaines associations telles que le Point Clé ou Saint Benoît Labre.

Monsieur le Maire a présenté un plan actualisé du futur espace vert qui sera aménagé en lieu et place de l'ancien local des associations qui vient d'être détruit et a indiqué que :

- Les travaux démarreront le 22 octobre prochain et devraient durer 4 mois
- Qu'un puit en fonction a été découvert sous la dalle béton et qu'il sera conservé et valorisé dans le cadre de l'aménagement de la place
- Qu'un bâtiment modulaire sera installé à proximité des espaces verts pour offrir une solution de stockage au secours populaire

Monsieur le maire a annoncé que :

- Des travaux de ravalement des façades de la gendarmerie, propriété de la commune, vont commencer prochainement.
- Des travaux démarreraient en mars 2019 route du Loroux-Bottereau et qu'un traitement de la rue Launay Bruneau et d'un chemin seraient réalisés.
- La totalité du plan pluriannuel d'investissement négocié avec Nantes Métropole pour le mandat serait réalisée.
- Le budget 2019 serait voté le 15 février prochain.
- Un nouveau commerce : « Le dressing de Mathilde » ouvrirait le 2 octobre à proximité de l'épicerie.

Affiché le 24 septembre 2018
Le Maire
M. Alain VEY

